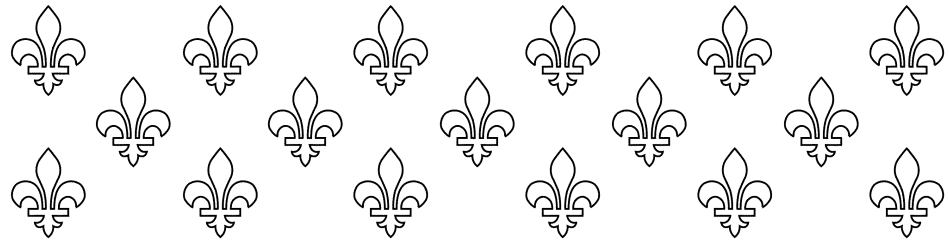

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 juin 1998 — N° 191

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

9 juin 1998

Le mardi 9 juin 1998 **N° 191**

La séance est ouverte à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 8 juin 1998, que le Secrétaire général de l'Assemblée nationale a reçue du Directeur général des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 1er juin 1998 dans la circonscription d'Argenteuil.

M. le Président dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. David Whissell candidat élu dans la circonscription électorale d'Argenteuil.

(Dépôt n° 1691-980609)

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, fait une déclaration concernant le programme québécois de parrainage collectif des personnes en situation de détresse.

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 449Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 426 Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques.

La motion est adoptée.

_____

M. Gaulin (Taschereau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 394 Loi concernant le régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec.

La motion est adoptée.

_____

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 395 Loi modifiant la Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

La motion est adoptée.

_____

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 274 Loi concernant le fonds des bourses d'études du curé Louis Aldéric Desjardins — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 23 juin 1998.

(Dépôt n° 1692-980609)

Mme Papineau (Prévost) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 274, Loi concernant le fonds des bourses d'études du curé Louis Aldéric Desjardins.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 274 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et le ministre de la Justice sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

_____

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 277Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Municipalité régionale de comté des Etchemins — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 23 juin 1998.

(Dépôt n° 1693-980609)

M. Lachance (Bellechasse) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 277, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Municipalité régionale de comté des Etchemins.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 277 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

_____

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 266Loi concernant la Ville de Verdun — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1998, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1694-980609)

M. Gautrin (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 266, Loi concernant la Ville de Verdun.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 266 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

———————

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 276Loi autorisant Loeb inc. à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec — Le projet de loi ne peut être présenté à l'Assemblée et ne peut être adopté avant le 23 juin 1998, sans le consentement unanime pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1695-980609)

M. Paré (Lotbinière), au nom de M. Baril (Berthier), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 276, Loi autorisant Loeb inc. à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 276 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État de l'Économie et des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose :

Le dixième rapport annuel des activités du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1696-980609)

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1697-980609)

———————

M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1698-980609)

_____

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1699-980609)

_____

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998 :

–le Conseil interprofessionnel du Québec;

(Dépôt n° 1700-980609)

–l'Ordre des dentistes du Québec;

(Dépôt n° 1701-980609)

–l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

(Dépôt n° 1702-980609)

Dépôts de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29 mai et 4 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 182Loi modifiant la Loi sur les mines et la Loi sur les terres du domaine public – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1703-980609)

9 juin 1998

_____

M. Laurin (Bourget) dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 5 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 427Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les organismes municipaux – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1704-980609)

Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Gendron (Abitibi-Ouest) une demande d'intervention sur une violation des droits de l'Assemblée mettant en cause M. Mulcair (Chomedey) en rapport avec des propos que ce dernier aurait tenus et des documents déposés les 3 et 4 juin 1998 impliquant le ministère du Revenu.

M. le Président prend cette affaire en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE pour la durée du mandat de l'étude du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, le député de Montmorency ainsi que le député de Groulx soient membres de la Commission des institutions, et ce, malgré les articles 121 et 122 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

9 juin 1998

M. Bissonnet (Jeanne-Mance) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la sécurité nautique, laquelle se déroule du 6 au 12 juin prochain.

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande fermement à tous les usagers d'être prudents lorsqu'ils circulent sur les cours d'eau et les invite à respecter leur environnement ainsi que les populations riveraines et éviter de déplorables accidents sur nos plans d'eau douce du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose :

QU'à l'occasion du 250^{e} anniversaire de la fondation de Saint-Hyacinthe, l'Assemblée nationale du Québec souligne la contribution remarquable de cette communauté au développement économique et culturel du Québec et présente ses hommages à tous les Maskoutains et à toutes les Maskoutaines.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, puis de procéder à l'étude du projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, et du projet de loi n° 404, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;

—la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 403, Loi sur la Grande bibliothèque du Québec;

—la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la «Déclaration de Calgary, notamment en ce qui a trait à une future entente cadre sur l'union sociale, et ce, en regard des droits et compétences de l'Assemblée nationale, du gouvernement du Québec et des revendications historiques de ces derniers», puis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives;

—la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 421, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales;

—et, pour le 16 juin 1998, la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : n° 262, Loi concernant la Ville de Montréal-Est; n° 206, Loi concernant la Municipalité de Chertsey et la Municipalité de Saint-Calixte; n° 234, Loi concernant la Ville de Granby; n° 265, Loi concernant la Ville de Laterrière; n° 267, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent; n° 266, Loi concernant la Ville de Verdun; n° 272, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-des-Piles.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 417, Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 432, Loi modifiant l'article 21 du Code civil et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 446, Loi modifiant le Code du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 446 est adopté.

À 12 h 42, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Adoption

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, propose que le projet de loi n° 424, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 424

est adopté.

_____

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec, soit adopté.

Au cours du débat, M. Bertrand propose que le projet de loi n° 431 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bertrand, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

_____

Les amendements de M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, au projet de loi n° 431 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

_____

Le projet de loi n° 431, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 431.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 431 est adopté.

_____

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 423, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 423 est adopté.

_____

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, propose que le projet de loi n° 434, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 434 est adopté.

_____

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 435, Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 435 est adopté.

_____

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 436, Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 436 est adopté.

_____

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 437, Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 437 est adopté.

Commission plénière

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 428, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale.

_____

Le projet de loi n° 428 est étudié en commission plénière; il est adopté puis rapporté.

_____

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Jolivet, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose que le projet de loi n° 428, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 428 est adopté.

À 17 h 47, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 01.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 54 du Règlement, M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, et Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement:

QUE l'Assemblée nationale du Québec offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes de la tragédie de l'Accueil Bonneau et souhaite un prompt rétablissement aux personnes qui y ont subi des blessures.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Pinard, vice-président, invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 159, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'instituer le Fonds de gestion de l'équipement roulant, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 159 est adopté.

Adoption du principe

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 115, Loi modifiant la Loi sur la voirie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 115 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 115 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 20 h 53, sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 juin 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU